AGROTEC
Sciences de l'eau et de l'environnement

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

L'AVENTURE DU VIVANT
L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

CARTE « PassRégion » 2023-2024

Qu'est-ce que le Pass'Région ?

Cette carte sert de badge d'entrée à AGROTEC et de carte de self.

La carte Pass'Région est donnée **aux 3èmes, lycéens et BTSA** par la **Région Auvergne-Rhône-Alpes** et est chargée d'avantages liés à la culture, au sport, à l'éducation, à la santé, aux loisirs.
Elle est délivrée **gratuitement** et offre des **avantages** sous la forme de réduction ou d'une gratuité d'accès auprès des structures partenaires de la Région : livres scolaires, sport, culture, transport...
C'est une carte **personnelle** et **nominative** avec photo (avantages non cessibles à une autre personne) et protégée par un code (personnalisable ou à défaut : date de naissance)
Elle doit être conservée pendant tout le cycle de formation.
En cas de perte **5 €** seront demandés pour le renouvellement de cette carte.
En cas de changement d'établissement, la carte doit être revalidée par AGROTEC.

Comment l'obtenir ?

Pour une première carte ou une nouvelle demande (perte/carte cassée) :

- Se connecter sur https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/206-commande.htm
- ou Télécharger l'application du Pass'Région qui est disponible sur Apple store ou Google Play.

Pour une revalidation : AGROTEC revalide la carte et en informe le jeune qu'il accueille
Choisir une livraison de la carte **à AGROTEC** afin que l'établissement la valide au plus vite.

Qui peut en bénéficier ?

- **Élève** (3ème EA et lycéens) et **étudiant (e)** (BTSA initial ou alternance) inscrit (e) à AGROTEC
- Jusqu' 25 ans, domicilié(e) en Auvergne-Rhône-Alpes
- Pas de condition de ressources

Quels avantages ?

Liste sur :
www.jeunes.auvergnerhonealpes.fr ou sur la page Facebook « *PassRegion* »

Culture :

- 5 places de CINÉMA dans les salles et les festivals partenaires (participation d'1 euro par entrée)
- 30 € pour des SPECTACLES, des concerts dans les salles et festivals partenaires (danse, musique, théâtre...)
- 15 €* pour les LIVRES "LOISIR" : romans, mangas, bandes dessinées...dans les librairies (35 € pour les élèves de Terminale STAV et Terminale GMNF pour permettre l'achat des livres de leur choix scolaires ou pas)
- Accès gratuit et permanent aux MUSÉES, centres d'art, sites patrimoniaux et lieux de mémoire et la gratuité des conférences, visites guidées et ateliers.
- Musique et jeux vidéo : 1 an d'accès gratuit à la plateforme « Divercities » à partir de la date d'activation de l'abonnement : musique illimitée + 8 jeux vidéo à télécharger + accès illimité à « Tënk », la plateforme sVOD de documentaires.

Sport :

- 30 € de réduction sur une LICENCE SPORTIVE ANNUELLE parmi plus de 80 disciplines : ski, spéléo, natation, aviron, handball, kayak, vélo... en ville ou en pleine nature.

Manuels scolaires :

- GRATUIT de la 3ème à la Terminale : les livres seront remis à la rentrée à AGROTEC **contre la carte PassRégion**
- 50 € crédités sur la carte pour l'achat des manuels consommables des 3ème EA et des classes professionnelles

Permis de conduire et BAFA :

- 500 € contre la réalisation d'une mission d'engagement volontaire de 80h (permis de conduire)
- 1000 € contre la réalisation d'une mission d'engagement volontaire 150h (permis de conduire)
- 200 € contre la réalisation d'une mission d'engagement volontaire de 35h (BAFA, BNSSA, BAFD)

Santé :

60 € pour une formation PSC1, Covid-19 : 2 masques pour se protéger, coupons Dépistage-Prévention IST…

Bourse d'équipement :

Pour la filière pro uniquement et **valable 1 seule fois** en cours de formation (**de 50€ à 500 €**), versée en 1PRO si l'élève n'a jamais eu de bourse en 2nde.

Quelle est la durée de validité du Pass'Région ?

Le Pass'Région est utilisable du 1er juin de l'année au 31 mai de l'année suivante. Au-delà, il doit être revalidé par l'établissement d'accueil si le jeune remplit toujours les critères d'éligibilité.

La carte PassRégion doit être **en possession de l'apprenant(e) toute l'année**
Aucune carte ne sera fournie par AGROTEC pour l'accès aux portiques d'entrée ou l'accès au self

EPLEFPA AGROTEC de VIENNE-SEYSSUEL (Code UAI : 038 1886 U) - Vieux Chemin - Montée Bon-Accueil – 38217 VIENNE SEYSSUEL
E-mail : legta.vienne@educagri.fr - Site internet : www.vienne.educagri.fr - Tel : 04 74 85 18 63 - Fax : 04 74 53 05 59